

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 3 JUIN 2013

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 3 juin 2013, sous la présidence du maire, monsieur François Lagacé.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchard, monsieur Alphée Pelletier et monsieur Pascal Hudon.

Madame Carole Lévesque est absente.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

92-06-2013

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE MAI 2013

Après lecture du procès verbal du 6 mai 2013, les élus confirment que ce dernier est conforme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de mai 2013 soit accepté tel que rédigé.

93-06-2013

DÉPÔT AU CONSEIL PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DU RAPPORT D'INDICATEURS DE GESTION 2012

94-06-2013

APPEL D'OFFRE POUR L'ACHAT D'UN PONCEAU POUR LA RUE CHAMBERLAND

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à faire parvenir un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un ponceau en acier enrobé de polymère pour la rue Chamberland.

95-06-2013

APPEL D'OFFRE POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT, LA DISPOSITION ET LE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à faire publier un appel d'offres dans le journal Le Placoteux pour la collecte, le transport, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques.

96-06-2013

APPROVISIONNEMENT D'UN RÉSERVOIR EN FIBRE DE VERRE POUR LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT l'ouverture de la soumission le 3 juin 2013 à 14h00 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une soumission :

Némo inc.	16 628.22 \$
-----------	--------------

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

- Qu'à l'octroi du contrat, la compagnie Némo doit présenter une assurance responsabilité de 2 000 000 \$, tel que mentionné à l'article 4.3 du devis. Les détails de la garantie du réservoir et les spécifications de celui-ci;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

- Que le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière octroi le contrat d'approvisionnement d'un réservoir en fibre de verre pour la protection contre les incendies à **Némo inc.** pour la somme de **16 628.22 \$** ;
- Le maire et la secrétaire trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat.

97-06-2013

**VERSEMENT DE SOMMES DUES À LA VILLE DE LA POCATIÈRE POUR LA SOIRÉE
« HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES 2013 »**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la Ville de La Pocatière ont organisé conjointement la soirée « Hommage aux bénévoles », tenue le mercredi 24 avril 2013 à la Salle Desjardins du Centre Bombardier;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'évènement est de 4 709.48\$ et que l'ensemble des revenus et des dépenses sont partagés à parts égales entre les deux municipalités;

CONSIDÉRANT l'état des revenus et des dépenses de l'évènement;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière verse la somme due à la Ville de La Pocatière au montant de 1 774.74\$.

QUE madame Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tout document relatif à la présente résolution.

98-06-2013

DEMANDE DE BRANCHEMENT – AQUEDUC 3^e RANG OUEST

CONSIDÉRANT l'article 5.4 de l'entente de fourniture de services en eau potable signée avec la Ville de La Pocatière;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière demande à la Ville de bien vouloir autoriser le branchement aqueduc de trois nouvelles maisons de la rue Bourgelas (3^e Rang Ouest)

99-06-2013

JOURNÉES NATIONALES DE LA CULTURE – PROCLAMATION

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'évènement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

100-06-2013

CLUB DE MOTONEIGES HIBOUX DU KAMOURASKA INC. – DEMANDE DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT la demande du Club de Motoneiges Hiboux du Kamouraska inc. pour l'installation d'une signalisation adéquate aux traverses de chemins publics;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL CONFIRME qu'une signalisation adéquate sera installée aux traverses de chemins publics, soit : chemin des Sables, route Dionne, chemin du Fronteau, Rang 3 Est et Ouest, route Martineau et le chemin de la Station.

101-06-2013

FRAIS OCCASIONNÉS PAR LES RENCONTRES DE SOLIDARITÉ RURALE DU KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QU'il y a, plusieurs fois par année, des «rencontres déjeuner» ou des «rencontres dîner» animés par *Solidarité rurale du Kamouraska*;

CONSIDÉRANT QUE, selon notre règlement, une limite de 10\$ est accordé pour un déjeuner et une limite de 16\$ pour le dîner;

CONSIDÉRANT QUE les frais qu'occasionnent ces échanges se chiffrent souvent un peu plus élevés que la limite permise pour le remboursement;

CONSIDÉRANT QUE le participant doit fournir de sa poche la différence;

CONSIDÉRANT QUE le participant est envoyé à ces rencontres par la municipalité dans le cadre de ses fonctions;

**POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LA MUNICIPALITÉ REMBOURSE la totalité des frais occasionnés par ces déjeuners ou ces dîners sur réception d'une pièce justificative.

102-06-2013

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE – PARTIE POLITIQUE DE LA CAQ

CONSIDÉRANT l'importance pour la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière de conserver son statut apolitique ;

CONSIDÉRANT l'article dans le journal "le Placoteux", édition # 21 du 22 mai 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE le maire de Ste-Anne-de-la-Pocatière s'affiche comme étant le responsable de tournée pour le "Projet Saint-Laurent " du partie politique Coalition Avenir Québec (CAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la tâche de responsable de tournée pour le "Projet Saint-Laurent " du partie politique de la CAQ sera considérable et qu'il aura moins de temps à consacrer à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des conseillers de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière désire confirmer leur volonté de ne pas faire de politique provinciale ou fédérale ;

CONSIDÉRANT QUE le salaire du maire de Ste-Anne-de-la-Pocatière a été augmenté l'an passé afin de prioriser certains dossiers importants de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE FRANÇOIS LAGACÉ, maire de Ste-Anne-de-la-Pocatière, ne s'affiche pas maire de la municipalité lorsqu'il aura à parler pour le "Projet Saint-Laurent" de la CAQ, **OU TOUT AUTRE PROJET RELIÉ À LA CAQ**;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

QU'IL PRÉSENTE À SON CONSEIL, à chaque mois à partir de maintenant, un horaire complet des heures qu'il réserve à la municipalité afin de justifier le temps de travail qu'il y accomplit.

M. le maire ajoute que c'est préjudiciable et qu'il exercera son droit de veto.

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

- ⇒ Club FADOQ – Souper de fermeture saisonnière.
- ⇒ Carrefour des jeunes inc. : Demande de soutien financier.
- ⇒ Baseball mineur La Pocatière : Demande de commandite, saison 2013.
- ⇒ Jacques Martineau : Demande d'implication de la municipalité à un dîner hommage offert au curé, demande de vin d'honneur ainsi qu'une allocution du maire.

103-06-2013

CLUB FADOQ – SOUPER DE FERMETURE SAISONNIÈRE

CONSIDÉRANT l'invitation reçue du Club FADOQ de La Pocatière pour un souper suivi d'une soirée dansante le mercredi 12 juin 2013 au coût de 18\$/personne;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE RÉSERVER deux places pour M. le maire, accompagné, pour cette soirée et de déboursier la somme de trente-six dollars (36\$) au Club FADOQ de La Pocatière.

104-06-2013

CARREFOUR DES JEUNES

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil autorise le versement d'un montant de 50\$ au Carrefour des Jeunes inc. de La Pocatière.

105-06-2013

BASEBALL MINEUR DE LA POCATIÈRE

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil autorise une commandite de 50\$ au Baseball mineur de La Pocatière pour leur saison 2013.

106-06-2013

DÎNER HOMMAGE AU CURÉ JACQUES LAJOIE

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil autorise une commandite de 150\$ pour le dîner hommage offert au curé Jacques Lajoie, qui quitte ses fonctions après 15 ans d'activité pastorale. Ce dîner hommage aura lieu à la salle de la FADOQ le dimanche 30 juin prochain à 12h15.

107-06-2013

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant de 203 921.81\$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

§ Projektion 16-35 : Invitation à l'assemblée générale annuelle 2013 le mercredi 19 juin 2013 de 17h à 19h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

- Intervention du Club de VTT : Voir la réponse de Yvon Soucy, préfet, à Sylvain Lemieux.

Sylvain Lemieux dépose une demande avec signatures pour l'appuyer. Cette demande consiste en l'autorisation de circuler dans le tracé de la route Drapeau, le 3^e Rang Est et Ouest, la côte Cadochette et la route Dionne sur toute sa longueur. Leur intention n'étant pas de nuire aux vélos mais ils croient que leur apport économique est assez important pour que leur demande soit prise en considération.

Ce dossier est également déposé à la MRC de Kamouraska et au CLD. À étudier ensemble pour trouver une solution pour l'ensemble du territoire de la MRC et non seulement pour la municipalité.

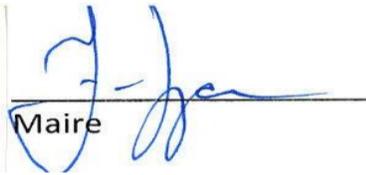
- Intervention de M. Alphée Pelletier.

Depuis 12 ans au conseil municipal. Tous les conseillers sont en accord avec la résolution 102-06-2013. Donc tous les événements intervenus avec le parti politique de la CAQ auraient dû être mentionnés aux élus avant d'être faits par M. Lagacé.

108-06-2013

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20H55.


Maire


Secrétaire-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

COMPTES À PAYER AU 3 JUIN 2013

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Salaires bruts du mois	Mai	20 917.56 \$
Hydro-Québec	Terrain de jeux	50.72 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	412.44 \$
Hydro-Québec	Administration	609.27 \$
Hydro-Québec	Égout	121.19 \$
Bell Mobilité	Téléphone - Urbanisme	50.81 \$
Bell Canada	Administration	299.47 \$
Visa	Consultation Registre foncier	10.19 \$
Soc.Canadienne des Postes	Achat de timbres	362.18 \$
Sébastien Tirman (agent Dev.)	Frais déplacement	68.93 \$
Ministre des Finances	Permis de réunion (Halte)	41.00 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		22 943.76 \$

DÉPENSES COURANTES

SERVICES SANITAIRES ROY	1 214.37 \$
LE PLACOTEUX	198.91 \$
SERVICE ROUTIER ERIC ROBICHAUD	402.41 \$
FONDS D'INFORMATION FONCIERE	12.00 \$
SOCIETE NATIONALE DE L'EST	117.50 \$
SIGNALISATION LEVIS INC	331.94 \$
AGRO ENVIRO LAB	213.85 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD	564.73 \$
ENTREPRISES GILLES THIBOUTOT	718.59 \$
GRUPE DYNACO	869.63 \$
ARCHIVES DE LA COTE-DU-SUD	850.00 \$
MICHEL MONTMINY INC.	1 263.61 \$
SERVICES AGRICOLES GRONDIN	152.24 \$
LOCATION J C HUDON INC	370.22 \$
MEGALITHE INC, LA POCATIERE	544.33 \$
PNEUS LEVESQUE	17.25 \$
G LEMIEUX ET FILS INC	3 963.17 \$
VILLE DE LA POCATIERE	1 774.74 \$
PELLETIER TV	114.98 \$
EXCAVATION MARTIN MOREAU	2 715.99 \$
IMPRESSIONS SOLEIL	240.30 \$
KATAPULTE COMMUNICATION	862.28 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	401.47 \$
FRANCOIS LAGACE	93.34 \$
CARQUEST LA POCATIERE	75.57 \$
IDC INFORMATIQUE	534.63 \$
CARREFOUR DU CAMION R.D.L.	66.06 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	3 423.03 \$
MACPEK INC.	309.23 \$
CAMPOR	503.55 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER	848.48 \$
MINISTERE DU REVENU	5 361.22 \$
POSTES CANADA	199.00 \$
REVENU CANADA	2 222.43 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE MATIERES RESIDUELLES	44 113.00 \$
MINISTRE DES FINANCES (Sûreté du Québec)	105 314.00 \$
TOTAL DÉPENSES COURANTES	180 978.05 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER	203 921.81 \$